

31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris
Tél : 01 40 18 18 12 - unirs@solidaires.org - www.solidaires.org/

Paris, le 24 novembre 2025

Lettre ouverte à :

- Mme Marine Cazard, président des Jeunes Horizons
- Monsieur Baptiste Bezault, président des Jeunes Radicaux
- Monsieur Tristan Ganivet, Secrétaire général des Jeunes LR
- Monsieur Aymeric Jaillais, relais Nouvelle Energie Indre et Loire

Madame, Messieurs,

Nous avons lu avec attention votre tribune, parue dans les Échos, le 21 octobre dernier. Le titre de cette tribune nous a interpellés : « Le gouvernement ose nous envoyer la facture, la suspension de la réforme est un braquage de la jeunesse » ! (Or, si braquage il y a eu, c'est bien cette loi 2023 sur les retraites, seulement reportée, d'ailleurs, qui l'a provoqué et qui imposait de faire passer de 62 à 64 ans l'âge légal de départ en retraite).

Votre analyse de la situation de la jeunesse, mais pas seulement de celle-ci, est proche de la nôtre : pauvreté, extrême précarisation, bas salaires, loyers prohibitifs... Les services publics s'étiolent, des pans entiers du ferroviaire sont en cours de démantèlement ; l'énergie a été privatisée, ainsi que la Poste ; l'école et l'hôpital manquent cruellement de moyens. Il est exact également que notre système de retraite par répartition, mis en place en 1945, suppose que les actifs et actives paient des cotisations afin d'assurer la retraite des aîné·e·s, qui, auparavant, avaient payé celle de leurs parents.

Maintenant, là où nos analyses divergent, c'est sur la question des responsabilités dans cette situation. Vous accusez les actuel·le·s retraité·e·s d'être responsables de la dégradation de notre modèle social, et qui par leur égoïsme, ont refusé, depuis 40 ans, d'accepter de supporter les mesures qui s'imposaient.

Alors permettez-nous de revenir un peu en arrière, afin de nous remettre en mémoire quelques-unes des décisions prises depuis 40 ans par les responsables politiques, qui ont aggravé la situation dans laquelle se trouvent aujourd'hui les finances de l'État.

1978-1981 : le 2^e plan Raymond Barre, UDF (aujourd'hui Centriste) libéralise les prix et l'économie. Résultat : en 4 ans, le nombre de chômeurs et chômeuses est multiplié par deux, l'inflation explose, le pouvoir d'achat diminue.

A son arrivée au pouvoir, le nouveau gouvernement faisant suite à l'élection présidentielle du 10 mai 1981, met en place la retraite à 60 ans, augmente le nombre d'emplois publics, réduit le temps de travail, et opte pour une politique dirigiste de l'emploi, afin de faire baisser le chômage de masse. Dès le printemps 1982, ce nouveau gouvernement, en commençant le « tournant de la rigueur », opte en faveur de la défense de la finance au détriment du pouvoir d'achat des salariés et des salariées.

1986, Jacques Chirac, RPR (aujourd'hui LR), devient premier ministre. Il fait baisser de 5% les impôts des entreprises, y compris celles qui n'augmentent pas les salaires, mais distribuent les profits aux actionnaires. L'autorisation administrative pour les licenciements est supprimée. Les cotisations sociales pour un premier emploi sont divisées par deux. Une vague de privatisations est lancée, qui diminue de 500 000 le nombre d'emplois publics. La loi Devaquet, qui sera abandonnée,

permettait aux universités de fixer librement le montant des frais d'inscription, une mesure ravageuse pour les étudiant·e·s issu·e·s de familles modestes. L'Impôt sur les grandes fortunes, mis en place en 1982, est supprimé. Le déficit de l'État se creuse, le budget de la Sécurité sociale diminue.

1993, le Premier Ministre Edouard Balladur, RPR (aujourd'hui LR, allié aux centristes), donne un premier coup de couteau au système de retraite : le nombre d'années de cotisation nécessaire pour une retraite à taux plein passe à 40 ans dans le secteur privé, et le montant de la retraite est calculé sur 25 années, au lieu des 10 meilleures. Il allège les impôts des entreprises, ce qui creuse le déficit de 20% ; il diminue les cotisations sociales pour baisser le « coût du travail » pour les entreprises ; il double la CSG, augmente de 5 points le ticket modérateur ; il envisage un contrat au rabais pour les jeunes, le CIP, qui percevraient alors seulement 80% du SMIC - les mobilisations massives de toute la société empêcheront cette mesure de s'appliquer.

1995, Alain Juppé, RPR (aujourd'hui LR), devient 1er Ministre. Le Plan Juppé de 1995 prévoit notamment la suppression des régimes spéciaux de retraite (Plan qui ne passera pas grâce à la mobilisation des salarié·e·s), la Sécurité Sociale passe totalement dans le giron de l'État qui fixe chaque année son budget. La séparation de la SNCF en deux entités est adoptée : elle sera le point de départ de la gestion de l'entreprise par activités, et donc de son démantèlement à bas bruit, qui se poursuit aujourd'hui.

2000 : la loi sur la semaine de 35 heures, sans perte de salaire, est adoptée. Elle devait initialement permettre de résorber fortement le chômage. Cependant, les fortes résistances du patronat ont fortement diminué son impact, le temps de travail a été annualisé, dégradant les conditions et les rythmes du travail, la productivité a augmenté, les bas salaires ont été défavorisés.

2002, Jean-Pierre Raffarin, UDF (aujourd'hui, Centriste), est nommé 1^{er} ministre d'un Président, Jacques Chirac, qui a fait sa campagne sur la fracture sociale. Chantre de la décentralisation, il veut donner du pouvoir aux Régions et désengager l'État des politiques locales. Premières attaques contre les 35 heures, les cotisations patronales. Les impôts baissent - les entreprises et les ménages aisés en sont les principaux bénéficiaires.

2007, François Fillon, LR, est nommé Premier ministre. En 2008, il supprime les régimes spéciaux de retraite, augmente la durée de cotisation pour une retraite à taux plein. Le taux de TVA est augmenté, l'ISF est supprimé, le taux d'impôt pour les revenus du capital baisse, le plafond du quotient familial est doublé, ce qui favorise les contribuables aisés, l'auto-entrepreneuriat est favorisé, ce qui mine le budget de la Sécurité Sociale. Les attaques contre les 35 heures s'intensifient, et vident peu à peu de sa substance une mesure sociale historique.

2020, c'est Edouard Philippe, ex-LR, aujourd'hui Horizons, qui devient premier ministre. Il conduit la deuxième phase du démantèlement du Code du Travail : les négociations pourront désormais se faire au niveau des entreprises, et les droits ainsi appliqués pourront être inférieurs aux accords de branche : c'est la précarisation du travail généralisée. Les instances de représentation du personnel sont fusionnées en une seule - ce qui réduit considérablement le droit syndical. Le patronat peut, pour « améliorer sa compétitivité », bloquer les salaires, modifier la répartition des horaires de travail. Les indemnités pour licenciement abusif sont plafonnées. Aéroport de Paris et la Française des jeux sont privatisées, privant l'État de considérables ressources. Les conditions d'accès aux allocations chômage sont durcies. Les bas salaires restent bloqués, et les mesures d'exonération de cotisations patronales tirent vers le bas les salaires.

Pour les années suivantes, 2017-2025, vous connaissez sans doute les dégradations de la situation financière de l'État et de la Sécurité sociale. Depuis 2017, la dette publique a augmenté de moitié, l'ISF a été supprimé, l'impôt sur les sociétés a baissé de 8%, l'imposition des revenus du capital est plafonnée à 30% alors que le taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt des ménages est de 41% ; le montant des aides fiscales aux entreprises est de 211 milliards d'euros annuels, celui des exonérations de cotisations de 88 milliards ; la CSG a augmenté de 1,7% pour les retraité·e·s, les pensions ont été gelées plusieurs années de suite ; l'augmentation des franchises médicales, des assurances complémentaires, a diminué le pouvoir d'achat des retraité·e·s.

Dans le même temps, le nombre de milliardaires est passé, en France, de 1995 à aujourd’hui, de 16 à 145. La fortune des plus riches familles a été multipliée, dans le même temps, par 14, passant de 80 à 1128 milliards.

Comme vous le constatez ci-dessus, la situation que vous déplorez aujourd’hui est la conséquence directe « de quarante ans de clientélisme », mais, pas en faveur des retraité·e·s comme vous le laissez entendre, mais des ménages les plus riches et des entreprises qui, au moyen d'exonérations fiscales et sociales, ont distribué leurs bénéfices à leurs actionnaires, leurs dirigeants, mais pas aux salarié·e·s. Les recettes fiscales ont diminué, en même temps que diminuait la progressivité de l'impôt, et les très riches contribuables, par toute sorte d'incitations fiscales, échappent de plus en plus à l'impôt. Les finances de la Sécurité Sociale se sont taries, par suite d'un fort taux de chômage, de salaires très bas, et d'exonérations totalement injustifiées (pas de création d'emplois, pas d'augmentation des salaires). Le partage des richesses devient partage de la pauvreté, et, en conséquence, l'ascenseur social est en panne. Le taux de pauvreté n'a cessé d'augmenter en France depuis 2004.

Bon nombre de mesures anti-sociales ont été repoussées, adoucies, voire supprimées grâce aux mobilisations d'une grande partie de la société, jeunes, salarié·e·s et retraité·e·s, et ceci contre l'opposition des personnes privilégiées, parmi lesquelles il y a aussi des personnes jeunes, « actives », ou « rentières », et âgées.

Parlons un peu de nous, maintenant, les séniors·e·s : nous bénéficierions d'avantages sociaux et fiscaux incompréhensibles, de hausse continue des pensions ? C'est une plaisanterie ?

Les Français·e·s les plus âgé·e·s disposent donc de 60% du patrimoine ? Tout d'abord, à l'âge de 25 ans, à moins d'être issu·e·s d'une famille très aisé·e·s, les séniors·e·s d'aujourd'hui ne disposaient pas de plus de patrimoine que les jeunes d'aujourd'hui. De plus, entre 60 et 69 ans, le patrimoine des séniors·e·s est évalué à 213 000 euros, il est de 427 000 euros nets pour les ménages. Pour être considéré comme riche, en France, il faut avoir des revenus nets de 3860 euros. Or, la moyenne des pensions est de 1420 euros en 2021, seul·e·s 2% des retraité·e·s de la Fonction publique perçoivent une pension supérieure à 3000 euros. A 1600 euros mensuels, un.e retraité.e est considéré.e comme riche aujourd'hui - les patrons les plus riches perçoivent plus de 7 millions annuels. Voyez, les retraité·e·s sont très loin des priviléges que vous fustigez.

Voici quelques autres éléments pour vous éclairer :

- Selon les statistiques des Petits Frères des pauvres, en 2024, 2 millions de personnes de plus de 60 ans vivent sous le seuil de pauvreté, soit 12%, ce nombre atteint 18,8% pour les retraité·e·s vivant seul·e·s.
- Depuis 2017, les pensions ont augmenté de 13,6%, pour une inflation à 19,5%.
- Fin 2020, 33% des retraité·e·s percevaient une pension inférieure à 1000 euros bruts par mois (49% des femmes, 15% des hommes), soit 5,5 millions de personnes.
- En 2022, 10% des retraité·e·s perçoivent une pension annuelle de 7040 euros : 586 euros par mois, soit 1,7 million de personnes. Plus de 70% de retraité·e·s perçoivent moins de 2000 euros mensuels.
- Les retraité·e·s sont loin d'avoir connu, tou·te·s les 35 heures : dans les années 1950 et 1960, le temps de travail était de 45 ou 46 heures hebdomadaires. La durée hebdomadaire est passée à 39 heures en 1982.

Vous faisiez état d'une hausse continue des pensions, et d'un manque d'équité ? D'où vous vient cette certitude ? Les études de l'INSEE, de la DREES montrent le contraire de ce que vous affirmez.

Vous vous plaignez que l'on finance des dépenses non nécessaires, et qu'il faudrait adapter la fiscalité. Or les services publics sont financés par l'impôt : si l'on veut de bons services publics, accessibles, performants ... il faut lever l'impôt, et il faut que tou·te·s y participent selon leurs moyens. Oui, il faut du courage pour augmenter les impôts et les cotisations, et ce que l'on constate, c'est effectivement que les responsables politiques ont refusé de le faire à l'égard de ceux qui accroissaient leurs richesses aux dépens des autres catégories de population, creusant la dette et organisant la faillite de l'État social. Mais, au fait, qu'est-il, cet état providence, sinon le résultat des

impôts et des cotisations que les citoyen·ne·s acquittent ? Il faudrait donc se contenter de financer les dépenses nécessaires ? Parmi lesquelles vous ne faites pas figurer la lutte contre le chômage de masse, la précarité - ce ne semble visiblement pas être un problème pour vous - la pauvreté, voire l'extrême pauvreté, la mort sociale (400 000 personnes aujourd'hui, 2 millions de personnes totalement isolées), l'échec scolaire, la corruption, l'évasion et la fraude fiscales généralisées des détenteurs de capital (au minimum évaluées à 100 milliards chacune chaque année), l'égalité des chances, la solidarité.

Curieusement, vous n'évoquez pas non plus le dérèglement climatique, dont généralement les retraité·e·s sont également accusé·e·s d'ordinaire, alors qu'ils et qu'elles sont nombreuses et nombreux à avoir supporté, durant leur vie « active » les séquelles de la prolifération de la chimie dans l'agro-alimentaire, de l'amianté, des dures conditions de travail dans les usines, à la chaîne, dans les mines, la sidérurgie, les usines textiles... Que furent réellement ces « 30 Glorieuses » années des économistes, sinon celles du développement des valeurs boursières, de la spéculation, mais aussi de la pollution par le choix industriel du pétrole, et du diésel, par la mondialisation de l'économie, qui a provoqué la désindustrialisation et la délocalisation de l'activité vers des pays de plus en plus lointains, aux normes sociales quasi-inexistantes, pour le plus grand profit des actionnaires, et les plus gros dégâts pour la planète, en multipliant le fret aérien et maritime, responsables de l'explosion des émissions de gaz à effet de serre, et du réchauffement climatique.

Vous oubliez également les services rendus par les retraité·e·s, la production de richesses que l'INSEE estime entre 29 et 55 milliards d'euros, au moyen du bénévolat dans les associations, les conseils municipaux, de l'aide aux enfants et aux petits-enfants, etc.

Vous réclamez la capitalisation du système de retraite. Nous ne saurions trop vous conseiller de bien réfléchir à cette revendication. Aux États Unis, un régime fédéral par répartition verse des pensions de base ; des fonds de retraite par capitalisation gérés par des employeurs publics ou privés complètent le système. A peine 58% d'américain·e·s sont couvert·e·s par un plan de retraite. En 2008, lors de la crise des subprimes, les fonds de pensions ont perdu 2000 milliards de dollars. 51 millions d'américain·e·s ont vu disparaître en quelques mois des années d'économies. De nombreux retraité·e·s âgé·e·s, se trouvant subitement sans ressources, ont dû retrouver un emploi.

Seul un système de répartition est en mesure d'assurer une pension pour l'ensemble des retraité·e·s, et notre système de retraite a montré, depuis 80 ans sa pertinence et sa viabilité - là aussi, il faut que tou·te·s les citoyen·ne·s, y compris les plus riches, y participent à hauteur de leurs revenus.

Nous arrêterons là les remarques qu'ont suscitées vos propos - même si nous pourrions en allonger considérablement la liste.

Vous êtes les porte-paroles d'organisations politiques qui, justement, n'ont jamais eu le courage de prendre les mesures nécessaires à assurer le bien-être de tou·te·s les citoyen·ne·s dans le passé, le présent, et pour l'avenir. Ces organisations politiques ont été à l'origine de reculs sociaux, environnementaux, dont vous dites subir de plein fouet aujourd'hui les conséquences - nous nous répétons, au vu de vos parcours respectifs, vous êtes loin d'être les seul·e·s, et les plus démuni·e·s, les plus abandonné·e·s.

Alors s'il y a des comptes à demander, ce n'est pas à l'ensemble des retraité·e·s, mais aux responsables actuels et passés de vos organisations, qui ont défendu des valeurs d'individualisme, de performance, d'abandon des mécanismes de solidarité générationnelle, de rejet d'une fiscalité juste à proportion des revenus, de refus de partage des richesses produites.

Vous ne voulez plus être « braqué·e·s » ? Nous non plus. Nous nous battons pour un meilleur avenir pour tou·te·s, de meilleures conditions de vie à tous les âges.

Recevez, Madame, Messieurs, l'expression de nos salutations solidaires.

Le Bureau de l'Union Syndicale Interprofessionnelle des Retraité·e·s Solidaires